

MATURITE SPECIALISEE COMMUNICATION ET INFORMATION
TOURISME

STAGES

Les 34 semaines de stages doivent être effectuées à un taux d'activité de 70%, soit 28 heures hebdomadaires, à partir du 31 août 2026 (ou au plus tard le 21 septembre 2026). Il est possible de fractionner la période en deux stages dans deux entreprises ou institutions de type différent. La durée minimale dans le même lieu de stage est de 10 semaines. Cette expérience professionnelle doit permettre une véritable immersion dans le monde du tourisme.

La recherche de stage est à la charge de l'élève.

Lieux de stages (liste non exhaustive) :

- les offices de tourisme (Genève - Vaud - Valais) - les agences de voyages - les services de transport :
 - train (CFF - SNCF à Genève)
 - bateau (CGN - Léman)
 - car (La Poste)
- les entreprises qui organisent des excursions touristiques
- les organisations de séjours linguistiques
- les entreprises spécialisées dans l'organisation d'événements (par exemple, *Palexpo*, *Paléo*)
- les grandes entreprises (banques ou assurances) qui développent un secteur « événementiel » pour leurs clients ou leurs employés
- les hôtels cinq étoiles qui offrent dans leurs prestations des excursions et des manifestations
- les musées, théâtres, festivals,...

Activités de stage

Les activités à confier à la stagiaire ou au stagiaire doivent impliquer **les spécificités des métiers du tourisme ou de l'événementiel** : organisation – réservation – réception – etc. Elles ne doivent pas être limitées aux activités du service (dans un hôtel), des travaux de bureau ou de la vente.

Validation du stage

Le stage doit être validé, dès que possible et au plus tard à la rentrée scolaire de septembre 2026, par la doyenne MSCl (Mme Declerck) au moyen du formulaire *ad hoc*. Ensuite, l'élève reçoit une convention de stage à remplir conjointement avec l'entreprise et à rendre, au plus tard, à la séance de rentrée MSCl en septembre 2026.

Les informations à l'attention des entreprises et des institutions partenaires seront prochainement mises à disposition. Une présentation des maturités spécialisées est actuellement disponible sur le site du département de l'instruction publique. Elle peut être téléchargée et imprimée pour les employeurs intéressés:

<https://www.ge.ch/document/brochure-maturites-specialisees-ecole-culture-generale-geneve>